

Vincennes, le 9 décembre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Lutte contre les atteintes à l'environnement : bilan de l'opération de police menée en Camargue

Sous l'autorité de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture du Gard, l'Office français de la biodiversité a organisé, du 6 au 8 décembre 2025, une importante opération de police de l'environnement en Camargue.

Conduite avec le concours de la Gendarmerie nationale, des Douanes, de la police rurale de la commune d'Arles et de plusieurs partenaires locaux, cette opération baptisée « DELTA » a visé à prévenir et à contrôler les éventuelles atteintes à l'environnement dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard couverts par cette vaste zone humide.

**La mobilisation des inspecteurs de l'environnement et le concours des partenaires pendant trois jours a permis de contrôler 416 personnes, donnant lieu à la constatation de 78 infractions.**

### La Camargue, une zone naturelle sensible à protéger

**Plus grande zone humide de France, la Camargue abrite un patrimoine naturel exceptionnel.** Près de 400 espèces d'oiseaux sont ainsi répertoriées dans le delta, parmi lesquels figurent bon nombre d'espèces protégées par le droit européen comme par le droit français.

Fragiles, ces écosystèmes bénéficient de règles particulières édictées au niveau national comme au niveau local. Réserve de biosphère classée depuis 1977 à l'UNESCO, la **Camargue abrite ainsi plus de 35 000 hectares d'espaces protégés** : parc naturel régional, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites protégés par le Conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles du Conseil départemental, grand site de France et sites classés.

### Des usages de la nature contrôlés par les pouvoirs publics

La Camargue accueille de nombreuses activités de loisir de pleine nature, et notamment une pratique emblématique de la chasse au gibier d'eau, ainsi que de la chasse en battue au sanglier.

**Le contrôle de l'activité cynégétique répond à un impératif de sécurité publique**, alors que la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs lors de la pratique de la chasse constitue une priorité pour les

pouvoirs publics. Le non-respect des règles élémentaires de sécurité à la chasse et dans la manipulation des armes constituent l'une des premières sources d'accident, les contrôles permettent de renforcer le degré d'information et de vigilance des chasseurs, tout en sanctionnant les comportements prohibés.

Les opérations de police de l'environnement visent également à contrôler l'exercice de la chasse dans le respect du cadre réglementaire afférent. Certaines espèces sont ainsi protégées ou soumises à des quotas de prélèvement fixés par la réglementation nationale pour permettre à leurs populations de se maintenir dans un bon état de conservation. En dépit de son interdiction dans les zones humides depuis maintenant près de 20 ans et de ses conséquences sur les organismes vivants et sur la qualité des milieux naturels, **l'usage de munitions de chasse composées de plomb demeure répandu en Camargue**, comme en atteste une récente étude scientifique sur la contamination des oiseaux d'eau et des milieux par ce métal lourd<sup>1</sup>.

Enfin, alors que la France a relevé depuis mi-octobre le seuil d'alerte sanitaire du fait de l'épidémie d'influenza aviaire qui touche sévèrement la faune sauvage et les élevages domestiques, **l'action des policiers de l'environnement permet également d'assurer par leur présence une veille sanitaire**, de contrôler le respect de la réglementation sanitaire et de sensibiliser les usagers de la nature (chasseurs utilisant des oiseaux domestiques pour attirer la faune sauvage, éleveurs, promeneurs) sur les règles à respecter pour éviter la dissémination du virus.

## 78 infractions constatées

L'OFB a mobilisé sur le terrain 56 inspecteurs de l'environnement affectés dans ses services départementaux, régionaux et nationaux. L'opération a associé plusieurs partenaires opérationnels tels que la Gendarmerie nationale, la brigade de surveillance aéromaritime du service Garde-côtes des Douanes de Méditerranée, la Police rurale d'Arles, les agents de la réserve naturelle nationale de Camargue et les gardes du littoral du Parc naturel régional de Camargue.

L'opération a permis de constater 78 infractions au droit pénal de l'environnement, principalement en lien avec la réglementation sur la chasse mais aussi sur la pêche, la détention des armes ou la protection des espaces naturels. **Surtout, ces contrôles qui ont touché 416 personnes sur 25 points du territoire camarguais ont été l'occasion de sensibiliser les usagers aux enjeux de protection de la nature**, de leur rappeler les règles applicables et d'attirer leur vigilance sur le contexte d'influenza aviaire.

## Bilan de l'opération DELTA

416 usagers contrôlés

78 infractions relevées

dont 11 infractions relatives à l'usage du plomb en zone humide

dont 14 infractions relatives au non-respect des règles de sécurité à la chasse ou de transport des armes

dont 13 infractions pour non-respect des quotas pour certaines espèces ouvertes à la chasse ou à la pêche

dont 7 infractions délictuelles ayant déclenché l'ouverture d'une enquête judiciaire

14 saisies judiciaires dont 3 armes de chasse

8 oiseaux morts envoyés en analyse pour une suspicion d'influenza aviaire

<sup>1</sup> Béchet, A., Olivier, A., Cavallo, F., Sauvajon, L., Champagnon, J., du Rau, P. D., & Mondain-Monval, J.-Y. (2025). « Persistent lead poisoning of waterfowl in the Camargue (southern France) 10 years after the ban on the use of lead ammunition in wetlands ». *Conservation Science and Practice*, e70045.

**Contacts presse**

**OFFICE FRANÇAIS DE LA  
BIODIVERSITE**

Lisa Boukraa / 06 67 98 05 13  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTER-  
MINISTERIELLE – Préfecture du Gard**

10 avenue Feuchères - 30 000 Nîmes  
Tél : 04 66 36 40 33  
[www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

**SERVICE REGIONAL DE LA COMMUNICATION INTERMINIS-  
TERIELLE – Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr